

Chambre régionale des comptes  
du Nord-Pas-de-Calais

ROD.0469

# RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

**- UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE -  
(LILLE 1 USTL)**

**(Département du Nord)**

<b>I- PRESENTATION DE L'UNIVERSITE (LILLE 1 USTL)</b> .....	4
A - L'ADMINISTRATION ET L'ORGANISATION.....	5
1 - L'offre de formation .....	6
a - L'offre de formation initiale .....	7
b - Les effectifs.....	8
c - L'offre de formation continue : le cas du CUEPP .....	9
2 - La recherche et l'innovation .....	11
3 - La documentation et les bibliothèques.....	13
<b>II - LES DEMARCHES DE COOPERATION ANTERIEURES AU PRES</b> .....	13
A - UNE DEMARCHE PRESENTE DANS LES CONTRATS QUADRIENNAUX 2002-2005 ET 2006-2009.....	13
1 - Le pôle universitaire européen de Lille (PUEL), une préfiguration du PRES .....	14
2 - Une offre de formation coordonnée en troisième cycle : les écoles doctorales .....	15
3 - La recherche et l'innovation, un secteur déjà organisé sur un mode coopératif .....	16
4 - Des habitudes anciennes de travail en commun pour la documentation et les bibliothèques des six universités publiques .....	17
<b>III - INCIDENCES ET PERSPECTIVES DU PRES</b> .....	17
A - INCIDENCES EN TERMES DE GESTION ET D'ORGANISATION : PRIORITE DONNEE AU PLAN CAMPUS ET A LA PREPARATION DU PASSAGE AUX COMPETENCES ELARGIES .....	18
B - INCIDENCES EN TERMES DE FORMATION : LA POURSUITE DES ACTIONS ENGAGEES MAIS LA RECOMPOSITION DE L'OFFRE DE FORMATION S'ANNONÇANT DIFFICILE .....	20
C - INCIDENCES EN TERMES DE RECHERCHE : DES PERSPECTIVES INTERESSANTES DANS LA LIGNEE DES COOPERATIONS ACTUELLES MAIS QUI RESTENT, A CE JOUR, A L'ETAT DE PROJETS.....	21
D - INCIDENCES EN TERMES DE DOCUMENTATION ET DE BIBLIOTHEQUES : COOPERATIONS LIMITEES AUX UNIVERSITES PUBLIQUES ET POIDS DU PROJET CAMPUS.....	23
E - INCIDENCES EN TERMES D'INSERTION PROFESSIONNELLE .....	24
<b>ANNEXE 1</b> .....	25
<b>ANNEXE 2</b> .....	26

## Résumé

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre d'une enquête commune entre la Cour des comptes et les chambres sur les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), un deuxième contrôle, prévu en 2010, devant examiner plus précisément la situation financière de l'USTL, suite aux audits effectués en 2004 et 2007 par la Mission d'Audit, d'Evaluation et de Contrôle (MAEC) de la Trésorerie Générale.

Après une présentation de l'université (I), les observations définitives de la chambre portent sur la coopération préexistante au PRES (II), les effets de la création du PRES et ses perspectives (III).

I) Depuis 1971, L'Université des Sciences et Technologies de Lille 1 (USTL) est l'une des trois universités publiques de Lille. Installée sur 110 hectares dans le domaine universitaire scientifique de Villeneuve-d'Ascq (DUSVA), l'université délivre plus de 160 diplômes nationaux, accueille 19 000 étudiants en formation initiale et 14 000 auditeurs en formation continue. Elle abrite 1 265 ETP enseignants et chercheurs regroupés en 39 équipes labellisées dont les 3/4 sont associés au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et 1 108,7 ETP personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens et ouvriers (BIATOSS).

Le mode de gouvernance de Lille 1 est relativement décentralisé. Dans la perspective d'une candidature aux responsabilités et compétences élargies, une plus grande intégration de la gestion courante et du contrôle de gestion semble souhaitable.

L'offre de formation initiale est importante et diversifiée dans les trois secteurs de recherche et formation. Le secteur « sciences et techniques » concentre un peu plus de la moitié des étudiants (58,2 %), suivi des sciences économiques et de gestion (30,8 %) et des sciences humaines et sociales (11 %). Toutefois, dans un contexte de baisse des effectifs (- 5,9 % depuis l'année universitaire 2005-2006 pour une moyenne nationale de - 4,1 %), plus accentué en sciences et techniques et en sciences humaines et sociales, certains parcours sont proches des seuils dits « à faibles effectifs ». Le pourcentage de doctorants dans ces effectifs est inférieur à la moyenne nationale mais cette situation est aussi constatée au plan régional. L'université a développé une politique active de relations internationales, notamment à travers des échanges d'étudiants et d'enseignants. Les étudiants étrangers représentaient 19,1 % des effectifs totaux en 2006-2007 contre 13,5 % en 2002-2003.

L'USTL se caractérise par une forte tradition de formation continue. Toutefois, le Centre Université-Economie d'Education Permanente CUEEP), créé en 1987 pour répondre aux besoins sociaux de la région et faciliter la promotion sociale dans des secteurs en reconversion, peine à s'adapter aux nouvelles données du marché de la formation permanente. La chambre regrette que son plan de redressement ne s'inscrive pas dans une perspective plus large de coopération avec les autres services de Lille 1 en charge de la formation permanente ou les autres établissements d'enseignement supérieur de la région.

La recherche se veut résolument pluridisciplinaire et internationale. Elle emploie 1 265 ETP chercheurs et enseignants chercheurs et s'articule autour de 39 unités de recherche labellisées (30 unités mixtes de recherche et 9 équipes d'accueil) dont 19 notées en A ou A+, réparties dans sept secteurs scientifiques. L'USTL mène une politique active de valorisation de sa recherche et de création d'entreprises innovantes.

II) La coopération interuniversitaire est ancienne et inscrite dans les contrats quadriennaux 2002-2005 et 2006-2009. Lille 1 participe aux différents dispositifs en matière d'offre de formation, de recherche et de documentation. L'établissement était partenaire du pôle universitaire européen de Lille, en cours de dissolution. Depuis 2006, il est pilote de trois des six écoles doctorales régionales et du projet interuniversitaire « Collège Doctoral Lille-Nord-de-France » dont l'objectif est de mutualiser les actions européennes et de monter des actions en faveur des doctorants. La recherche et l'innovation sont des secteurs également très organisés sur un mode coopératif : regroupement de laboratoires en instituts ou fédérations, implication commune dans les six pôles de compétitivité, outils communs d'incubateurs (MITI), de création d'entreprises innovantes (Cré Innov) et de valorisation de la recherche (Cap Valo). Il en est de même pour les services de documentation des six universités publiques.

III) Créé officiellement en janvier 2009, le PRES Lille-Nord de France qui regroupe tous les établissements d'enseignement supérieur de la région est un PRES de projets et de coopérations et non d'intégration. Il est vécu comme un lieu d'échange, doté d'une mission de régulation et de gestion des conflits. Il a vocation à assurer la mise en œuvre de projets communs à tout ou partie de ses membres, dans le strict respect de leur autonomie. Lille 1 attend que soient privilégiées des actions à fort contenu commun ainsi que le partage d'expériences.

Les membres du PRES ont souhaité rendre plus lisible et cohérente l'offre de formation des 110 000 étudiants de la région Nord – Pas-de-Calais et contribuer en meilleure synergie au développement territorial par la recherche et l'innovation. Leur ambition est également d'apporter une visibilité internationale à l'enseignement supérieur et à la recherche régionale, notamment en participant à la construction d'une politique de site euro-régionale, en concertation avec les grandes universités proches de l'Europe du Nord-Ouest.

Dans le domaine de la formation, l'objectif est de structurer la carte régionale de formation, d'assurer la coordination et le fonctionnement des écoles doctorales et du collège doctoral européen et d'œuvrer à l'insertion des docteurs dans le tissu économique et social.

En matière de recherche, innovation et valorisation, il s'agit de concevoir et mettre en œuvre un plan d'action stratégique régional de la recherche, de porter des projets de recherche communs, de mettre en place des dispositifs de mutualisation comme l'ingénierie commune de projets, l'acquisition d'équipements lourds partagés ou la signature commune de la production scientifique.

Si les actions menées en matière de recherche et d'innovation semblent promises à un développement dynamique - largement sur la base de coopérations préexistantes au PRES -, la réorganisation de l'offre de formation des deux premiers cycles reste à mettre en œuvre dans le cadre du prochain contrat quadriennal, dans un contexte de doublons identifiés et de vive concurrence entre les établissements. C'est, selon la chambre, la clé de la réussite et la condition de la pérennisation du PRES d'autant qu'avec un périmètre différent et des financements spécifiques, le projet « Campus Grand Lille », bien que rattaché au PRES, bouscule le paysage régional et les priorités de l'université.

## **I. PROCEDURE**

La compétence pour le jugement des comptes et l'examen de la gestion des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel a été déléguée aux chambres régionales des comptes, conformément à l'article L. 111-9 du code des juridictions financières, par arrêtés du Premier président de la Cour des comptes. En ce qui concerne la période examinée, il s'agit des arrêtés du 17 janvier 2003 pour les exercices 2001 à 2005 inclus et du 13 octobre 2006 pour les exercices 2006 à 2009 inclus.

L'examen de la gestion de l'université des Sciences et Technologies de Lille (Lille 1 USTL) a porté sur la période courant à partir de l'année 2002. L'entretien préalable prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières a eu lieu le 14 octobre 2009 avec le professeur Philippe Rollet, président en exercice, et le 5 novembre avec M. Hervé Baussard, son prédécesseur.

Lors de sa séance du 10 décembre 2009, la chambre a formulé des observations provisoires. Ces observations ont été adressées, conformément aux articles L. 243-3 et R. 241-12 du code des juridictions financières, au président Rollet et à M. Baussard. Un délai de deux mois leur a été accordé pour apporter une réponse écrite, et/ou demander à être entendus par la chambre.

M. Philippe Rollet, ordonnateur en fonction, a formulé une réponse, enregistrée au greffe de la chambre le 31 mars 2010. M. Baussard n'a pas répondu dans le délai qui lui était imparti.

Après avoir examiné cette réponse, la chambre, lors de sa séance du 6 mai 2010, a arrêté les observations définitives qui suivent.

Le contrôle a porté essentiellement sur la participation de l'USTL au pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dans le cadre d'une enquête commune à la Cour des comptes et aux chambres régionales. L'examen plus approfondi de sa situation financière fera l'objet d'un autre contrôle, compte tenu des éléments constatés lors de cette première instruction et, notamment, des avis défavorables donnés par la Mission d'Audit, d'Evaluation et de Contrôle (MAEC), dans ses rapports d'audit de mai 2004, « *compte tenu des difficultés rencontrées dans l'ajustement des comptes audités* » et d'octobre 2007, « *les ajustements à mettre en œuvre conduisant à dresser un constat d'insincérité et d'irrégularité des comptes de l'établissement* ». Le dernier rapport soulignait toutefois une volonté réelle de redressement de la situation. Un deuxième contrôle de l'université sera donc mené en 2010 sur ces sujets.

## **II. OBSERVATIONS DEFINITIVES**

Après une présentation de l'université (I), les observations définitives de la chambre portent sur la coopération préexistante au PRES (II), ses effets et les perspectives ouvertes par sa création (III).

### **I - PRESENTATION DE L'UNIVERSITE (LILLE 1 USTL)**

Depuis 1971, date de l'éclatement de l'université de Lille, l'université des Sciences et Technologies de Lille 1 (USTL) est l'une des trois universités publiques de Lille. Principalement installée sur 110 hectares dans le domaine universitaire scientifique de Villeneuve d'Ascq (DUSVA), elle dispose de 297 818 m<sup>2</sup> SHON (environ 16 m<sup>2</sup> par étudiant<sup>1</sup>) dont 135 303 m<sup>2</sup> à vocation d'enseignement, avec des antennes à Lille (IAE), Sallaumines et Tourcoing (CUEEP) et Wimereux.

<sup>1</sup> Il y aurait un taux d'usage estimé à seulement 60 % pour certains locaux d'enseignement.

La période sous revue (2002-2009) s'inscrit dans le cadre des deux contrats quadriennaux de développement 2002-2005 et 2006-2009 et des projets d'établissements portant sur les mêmes périodes.

Le contrat 2002-2005 s'articulait autour de quatre grands axes :

- Affirmer le positionnement de Lille 1 dans son environnement,
- Promouvoir l'excellence en matière de recherche,
- Adapter le système de formation aux nouveaux enjeux,
- Optimiser les conditions de vie et les ressources universitaires. Il revendiquait l'ambition d'être le pôle scientifique pluridisciplinaire de lisibilité nationale et internationale dans la Région Nord – Pas-de-Calais.

Le contrat 2006-2009 est fondé sur une approche globale de l'excellence. Cette exigence s'applique à l'ensemble des activités y compris la dynamique des partenariats dans laquelle elle s'engage. Dans une conjoncture encore marquée par une relative désaffection pour les études universitaires scientifiques, la lisibilité et la qualité des formations (de la formation initiale à la formation continue) et de la recherche, le positionnement international de ses laboratoires et de ses écoles doctorales et la qualité de ses ressources documentaires et Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent les principaux leviers de la reconnaissance de l'USTL en tant qu'établissement scientifique de premier plan.

#### A - L'administration et l'organisation

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU), promulguée le 10 août 2007, a apporté des modifications importantes au mode de gouvernance des universités. La principale disposition du texte prévoit la généralisation de l'autonomie dans un délai de cinq ans suivant la publication de la loi.

L'établissement a adopté le 13 juin 2008 des nouveaux statuts pour se conformer à cette loi. Dans le cadre des finalités générales définies aux articles L. 123-1 à L. 123-9 et aux livres VI, VII et VIII du code de l'éducation, elle concourt aux missions suivantes (article 2 des statuts) : la formation initiale et continue ; la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats ; l'orientation et l'insertion professionnelle ; la diffusion de la culture et l'information scientifique et technique ; la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche (*nouvelle mission*) ; la coopération internationale.

L'établissement dispose d'un conseil d'administration (CA ramené de 60 à 27 membres en 2008) qui se réunit régulièrement, d'un conseil scientifique (40 membres) et d'un conseil des études et de la vie universitaire (40 membres). Diverses commissions consultatives ont également été créées pour assister le conseil et le président (statuts, finances, aménagement du campus, technologies de l'information et de la communication). La commission sociale d'établissement (CSE) a pour objectif de gérer le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) de l'université de Lille 1. Ce FSDIE est abondé par les étudiants non boursiers lors de leur inscription. La CSE gère également l'abondement éventuel du FSDIE au budget du Bureau de la Vie Etudiante ainsi qu'un budget spécifique alloué à la mobilité.

Les composantes (unités de formation et de recherche, école et instituts mais aussi laboratoire) sont associées aux choix prioritaires de l'établissement. A titre d'exemple, la politique des emplois scientifiques fait l'objet d'une procédure de concertation, de définition des besoins et des priorités menée chaque année dans une perspective pluriannuelle. De façon générale, les chargés de mission Recherche organisent l'interface entre la présidence (président, vice-président Recherche) et les équipes de recherche regroupées en domaines thématiques sur tous les aspects de

la politique scientifique. De même, le projet d'établissement a fait l'objet d'une procédure permettant aux composantes de faire des propositions sur les différents aspects de la politique de l'établissement sur la base d'un avant projet établi par la présidence, puis débattu et arrêté par les conseils compétents.

Les directeurs d'UFR, écoles et instituts sont réunis dans une conférence des directeurs qui se réunit chaque mois pour traiter de tous les dossiers de l'université. Ils disposent de larges délégations de signature. D'une manière générale, l'organisation reste relativement décentralisée, avec un nombre important d'unités budgétaires et de centres de responsabilités.

Dans son rapport d'évaluation de novembre 2009, l'agence d'évaluation de la recherche et de l'évaluation supérieure (AERES) note une organisation parfois empreinte de logique facultaire et l'insuffisance du système d'information et d'outils de pilotage. De son côté, la chambre estime que la perspective, à terme, d'une candidature aux responsabilités et compétences élargies, milite en faveur d'une plus grande intégration de la gestion courante et du contrôle de gestion.

## 1 - L'offre de formation

L'USTL est organisée en trois secteurs (sciences et techniques, sciences économiques et de gestion, sciences humaines et sociales) et quatorze composantes.

➤ huit unités de formation et de recherche (UFR) ou faculté dont six en sciences et technologies (biologie, chimie, informatique-électronique-électrotechnique-automatique, mathématiques, physique, sciences de la terre), une en sciences humaines et sociales (géographie et aménagement), une en sciences économiques et sociales ;

➤ une école et trois instituts : Polytech'Lille, école d'ingénieurs, le centre université-économie d'éducation permanente (CUEEP), l'institut d'administration des entreprises (IAE) et un institut universitaire de technologie (IUT A) avec sept spécialités : chimie, génie biologique, génie électrique et informatique industrielle, génie mécanique et productique, gestion des entreprises et des administrations, informatique et mesures physiques) ;

➤ des services administratifs regroupés sous quatre pôles : services de la comptabilité, finances-pilotage, ressources humaines et patrimoine ;

➤ dix services communs : centre de ressources informatiques (CRI), service de gestion administrative et financière des contrats et conventions (SAIC), service commun d'action sociale (SCAS), service commun de la documentation (SCD), service commun de formation des maîtres (SCFM), service enseignement sur mesure médiatisé (SEMM), service universitaire, accueil, information, orientation, insertion professionnelle (SUAIO), service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS), service universitaire du développement économique et social (SUDES) et service universitaire pédagogique (SUP) ;

➤ un département, la station marine de Wimereux.

De plus, l'université de Lille 1 est partenaire de l'école nationale supérieure de chimie de Lille (établissement autonome en application de l'article 43 de la loi de 1984 mais dite « rattachée » à Lille 1) et de l'école nouvelle d'ingénieurs en communication (Groupement d'intérêt public où Lille 1 est partenaire de France Télécom à 50 %). L'école Centrale de Lille est présente sur le campus.

Au 1<sup>er</sup> juin 2008, l'université dispose de 1 265 équivalents temps plein (ETP) d'enseignants dont 1 149,5 titulaires. Les effectifs d'enseignants-chercheurs permanents et de toutes les catégories d'enseignants pour 1 000 étudiants sont respectivement de 61,8 et 68 contre respectivement 47,6 et

69,4 pour les universités de même typologie. En ce qui concerne les personnels de soutien (BIATOSS), l'USTL dispose d'un potentiel de 1 108,7 ETP dont 869,5 titulaires, soit 46,8 pour 1 000 étudiants<sup>2</sup>, auxquels s'ajoutent 239,2 emplois contractuels (hors recherche).

#### a - L'offre de formation initiale

Au cours du contrat 2006-2009, l'université a intégré les formations de l'Institut Universitaire Professionnalisé (Parcours) (IUP) dans le dispositif Licence-Master-Doctorat (LMD) et élargi son offre en licences professionnelles. Au total, Lille 1 délivre plus de 160 diplômes nationaux à 9 000 diplômés par an dont deux Diplômes d'Accès à l'Enseignement Universitaire (DAEU), six Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST), sept Diplômes Universitaires de Technologie (DUT), 16 licences et 15 licences professionnelles (28 spécialités), 108 masters regroupés en 21 mentions auxquels s'ajoutent les deux écoles d'ingénieurs et l'école rattachée Télécom Lille 1. Lille 1 participe aussi à la préparation au DEUST et à l'agrégation.

L'université propose un nombre élevé de parcours et de spécialités pour ses grandes disciplines et notamment en sciences et technologies. Ceci amène un nombre d'étudiants par parcours proche des seuils dits « à faible effectifs », soit moins de 50 étudiants inscrits en 3<sup>ème</sup> année de Licence ou moins de 30 étudiants inscrits en 2<sup>ème</sup> année de Master. Si le nombre de mentions à faibles effectifs a diminué en licence (de six mentions en 2005-2006 à une en 2006-2007), elle a progressé en master de une à quatre pour les mêmes années<sup>3</sup>. Ceci mérite d'être souligné dans la perspective d'une recomposition de l'offre de formation (cf. infra II -III -B -).

	étudiants inscrits	nb de parcours/spécialité	nb étudiants / parcours	Nb étudiants par année par parcours
1 <sup>er</sup> cycle (trois ans)	10 727	73	147	49
2 <sup>ème</sup> cycle (deux ans)	6 652	97	69	34

Il est intéressant de noter que l'université offre un parcours renforcé en licence de sciences et technologies (secteurs SESI et SVTE) pour les étudiants désireux d'intégrer une école d'ingénieur au bout de deux ans ainsi qu'un parcours Recherche, pour l'ensemble des licences proposées, à compter du 5<sup>ème</sup> semestre afin de permettre aux étudiants de découvrir le travail expérimental en laboratoire.

L'USTL est également positionnée sur la validation des acquis professionnels ainsi que la formation en alternance par le biais de contrats d'apprentissage (IUT A, IAE, Télécom Lille 1 et Polytech'Lille) ou de contrats de professionnalisation dans les UFR de chimie, sciences économiques, Informatique, Electronique, Electrotechnique et automatique (IEEA), physique, IUT A et à l'IAE. Enfin, l'université prépare aux concours de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM).

<sup>2</sup> 59,65 BIATOSS toutes catégories pour 1 000 étudiants.

<sup>3</sup> Source : indicateurs de l'enseignement supérieur université de Lille 1 – MEN-MNESR/SG/DEPP.

## b - Les effectifs

A Lille 1, le nombre d'étudiants diminue régulièrement depuis l'année universitaire 2005/2006, à un rythme plus soutenu qu'au niveau national (- 5,9 % contre - 4,1 %).

	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Lille I	19 716	19 744	19 406	18 904	18 267
Evolution en %		+ 0,14	- 1,72	- 3,09	- 3,37
Effectifs France	1 422 209	1 429 356	1 426 503	1 404 136	1 368 539
Evolution en %		+ 0,5	- 0,2	- 1,6	- 2,5

Les comparaisons données ci-dessous avec les autres universités scientifiques et/ou médicales (USM) et l'ensemble des universités (EU) sont tirées des indicateurs de l'enseignement supérieur de mars 2008.

A Lille 1, la répartition des étudiants entre les trois secteurs de recherche et formation est la suivante : 58,2 % en sciences et techniques (43,4 % pour les USM et 22,4 % pour les EU), 30,8 % en sciences économiques et de gestion (12,3 % pour les USM et 28,8 % pour les EU) et 11 % en sciences humaines et sociales (9,7 % pour les USM et 33 % pour les EU). Le caractère scientifique de Lille 1 reste donc confirmé en termes d'effectif.

Toutefois, l'université voit sa population étudiante chuter progressivement en sciences et techniques et en SHS (respectivement - 12,4 % et - 32,3 % entre 2002 et 2007 pour des moyennes nationales de - 2 % et -5 % entre 2002 et 2006) alors qu'elle progresse de 23,5 % en économie (+ 4 % en moyenne nationale sur la période 2002-2006). Cette tendance se retrouve dans l'ensemble des universités scientifiques et/ou médicales, quoique de manière moins spectaculaire, avec des progressions respectives de - 3,4 %, - 2,4 % et + 2,7 % entre 2002 et 2006. A terme, cette baisse importante du nombre d'étudiants scientifiques pourrait s'avérer préjudiciable pour la renommée et le recherche de l'USTL.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Evolution
Droit, sciences économiques, AES	4 504	4 611	5 368	5 519	5 301	5 563	+ 23,5 %
Lettres, langues et sciences humaines	2 932	2 908	2 797	2 443	2 294	1 986	- 32,3 %
Sciences et ingénieurs	12 008	11 800	11 227	11 092	10 963	10 523	- 12,4 %
STAPS	26	26					
Santé	17	18					
<b>Total</b>	<b>19 487</b>	<b>19 363</b>	<b>19 392</b>	<b>19 054</b>	<b>18 558</b>	<b>18 072</b>	<b>- 7,3 %</b>

Si l'on descend au niveau des composantes, les tableaux fournis par l'USTL (annexe 1) montrent une baisse d'environ 20 % à 25 % des étudiants dans les UFR de sciences dures à l'exception des sciences de la terre qui progressent de 21,6 %, les autres composantes les plus dynamiques étant – paradoxalement pour une université scientifique – l'IAE (+ 35,6 %) et l'UFR de sciences économiques et sociales (+ 12,8 %).

Les inscriptions se répartissent entre licence (40 %), master (26 %), DUT (11 %), doctorat (5 %) et formations d'ingénieurs (10 %). Les effectifs du 1<sup>er</sup> cycle suivent la tendance moyenne mais la baisse du nombre d'étudiants s'accélère ensuite.

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Evolution
1 <sup>er</sup> Cycle	11 569	11 493	11 258	10 874	10 727	11 202	- 3,2 %
2 <sup>ème</sup> Cycle	6 841	6 784	6 973	6 947	6 652	5 878	- 14,1 %
3 <sup>ème</sup> Cycle	1 077	1 086	1 161	874	1 068	992	- 7,9 %
<b>Total inscriptions principales</b>	<b>19 487</b>	<b>19 363</b>	<b>19 392</b>	<b>18 695</b>	<b>18 447</b>	<b>18 072</b>	<b>- 7,3 %</b>

En 3<sup>ème</sup> cycle, Lille 1 affiche une baisse de 7,9 % pour une progression de 13 % au niveau national. En 2002-2003, les doctorants représentaient 2,3 % des effectifs de l'université contre une moyenne nationale des USM de 3,9 %. Pour 2005-2006, le pourcentage est de 3,5 % à l'USTL contre 4,9 % pour les USM. L'écart défavorable a donc perduré.

On peut supposer que les étudiants sont moins enclins à poursuivre par un troisième cycle à Lille 1, soit qu'ils cessent leurs études, soit qu'ils choisissent une autre université. A cet égard, le constat, certes fait régionalement, d'un nombre important d'étudiants boursiers (22,5 % des effectifs contre 17,6 % pour les USM mais 23,5 % au niveau national) et d'étudiants issus de milieu défavorisés (22 % en 2006-2007 contre 17,4 % pour les USM et 13,1 % en moyenne nationale) peut être un des facteurs d'explication. Se pose néanmoins la question de l'attractivité des parcours de formation et de recherche en troisième cycle à Lille 1.

L'université a développé une politique de relations internationales par le biais d'échanges universitaires dans 350 universités partenaires, de stages (480 par an) et/ou de recherches à l'étranger, de participations à une université d'été ou d'échanges d'heures d'enseignement. Environ 1 000 étudiants sont concernés chaque année.

Il est à noter enfin que la part des étudiants issus de cursus étrangers (3 616 inscrits soit 19,1 % en 2006-2007, issus pour les deux tiers d'Afrique) a nettement progressé ces dernières années. Ils étaient 13,5 % en 2002-2003. Ce taux est supérieur au niveau national de 15,5 %. Le recrutement d'étudiants issus de cursus étrangers a ainsi permis de pallier en partie la baisse des effectifs, y compris chez les doctorants dont ils représentent 36 % en 2006-2007, niveau comparable au niveau national de l'ordre de 35 %, contre 24,6 % en 2002-2003.

#### c - L'offre de formation continue : le cas du CUEPP

L'USTL se caractérise par une forte tradition de formation continue et réalise 10 % de l'activité nationale dans ce domaine avec 14 000 auditeurs.

Créé en 1987 pour répondre aux besoins sociaux de la région et faciliter la promotion sociale dans des secteurs en reconversion, le Centre Université-Economie d'Education Permanente (CUEEP) proposait des formations du niveau VI (faible niveau de qualification correspondant aux apprentissages de base<sup>4</sup>) au niveau IV (niveau bac et accès à l'université). Outre le fait que cette activité n'offre guère de cohérence avec les autres formations proposées, le centre a été confronté à une concurrence croissante sur ce segment de marché, par ailleurs en baisse, alors même que la Région a durci ses conditions d'appel d'offres.

<sup>4</sup> Dont notamment des actions d'alphabétisation.

Dans ce contexte, le transfert d'une partie de l'activité du CUEEP à l'université du Littoral, sans en avoir tiré les conséquences en termes de réduction des personnels et des antennes (notamment Sallaumines et Tourcoing), a aggravé sa situation financière. De fait, et malgré différents plans de restructuration mis en place de 2000 à 2004, la structure a généré des pertes compensées par une subvention d'équilibre. Il faut noter qu'en 2007, les prestations de formation continue perçues par le CUEEP représentaient 48,4 % des prestations totales perçues à ce titre par Lille1 contre 50,8 % en 2006, 57,7 % en 2005, 59,8 % en 2004 et 52,8 % en 2003. On constate donc sa baisse d'activité tant absolue que relative.

L'USTL a pris la mesure du problème puisqu'elle a mis en place un conseil d'orientation de la formation continue ainsi que trois cellules de travail : « missions et besoins », « mobilité du personnel » et « politique de suivi ». Le plan d'action d'octobre 2007 avait pour objectifs :

➤ le retour à l'équilibre budgétaire à un horizon de trois ou quatre ans par arrêt des activités éloignées des missions de l'université et fortement déficitaires, un effort de réduction des coûts (notamment par redéploiement du personnel) et de développement d'activités sur des secteurs porteurs et/ou permettant de dégager des ressources nouvelles comme la taxe d'apprentissage ;

➤ la mise en place d'outils de gestion ;

➤ le recentrage de l'effort de formation sur le niveau IV (DAEU) en l'orientant vers l'accès à l'université et en développant des synergies avec les composantes°;

➤ une meilleure articulation avec la recherche, notamment du département et du laboratoire des Sciences de l'Education, dans le secteur de la formation des intervenants (formateurs, responsables d'organismes, conseillers à l'emploi ou la formation) ou de l'ingénierie de formation. Ceci doit permettre au CUEEP de se différencier des autres organismes de formation continue, le projet d'établissement prévoyant de faire de l'USTL un pôle d'expérimentation de la Formation Tout au Long de la Vie (directives du processus dit de Lisbonne et memorandum européen pour la FTLV). Au niveau régional, l'enjeu est la reconfiguration du pôle de recherche lillois concernant l'éducation des adultes par la création d'une entité nouvelle, le centre interuniversitaire de recherche en éducation de Lille (CIREL), regroupant Lille I et Lille III ;

➤ la participation à la construction européenne de l'enseignement supérieur et de la recherche et coopération internationale via les programmes Erasmus (formation du personnel enseignant, administratif et technique des universités et organismes de formation), Grundtvig et Comenius (lutte contre l'illettrisme) et les programmes numériques.

On constate donc une réorientation complète du CUEEP qui passe d'une mission d'accompagnement social de publics en difficultés (migrants, illettrés, faibles qualifications) à un pôle universitaire régional d'excellence en matière de sciences de l'éducation, tourné vers l'Europe. Cette nouvelle orientation, si elle ne résout pas les problèmes des publics antérieurement concernés à qui d'autres structures devront être proposées, a le mérite de redonner une cohérence au Centre au sein de l'université. Un échéancier a été adopté avec notamment l'abandon de la formation des migrants au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et un rapprochement avec l'Education Nationale à horizon de la rentrée 2008, via les Groupements d'Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (GRETA), pour la lutte contre l'illettrisme et les actions de préqualification de définition de projet professionnel.

Les personnels et cadres ont été informés de ce plan en octobre 2007 et le budget 2008 en a tenu compte. Ce budget s'est néanmoins soldé par un déficit de 1 577 500 €, aggravé en 2009 (2 631 940 €), l'effort engagé sur la réduction du personnel ayant, d'après l'établissement, été annulé par l'effet de la titularisation de 45 emplois et la hausse des charges sociales. Lors de l'entretien préalable, le président a indiqué que le budget 2010 présenterait un déficit de 785 000 €, difficilement compressible malgré la fermeture du site de Lille et des réaffectations de personnel.

Tout en se félicitant des mesures prises, la chambre note le caractère purement interne de la réflexion menée, sans lien avec le PRES et sa commission Formation tout au long de la vie ni même avec le service universitaire du développement économique et social (SUDES) qui a pour mission de coordonner les activités de formation continue des composantes de l'USTL et de l'IAE et qui gère et négocie leurs conventions de formations professionnelles. Sur ce dernier point, le président a indiqué qu'il attendait le rétablissement de la situation financière du CUEPP pour constituer une seule entité au sein de l'USTL.

## 2 - La recherche et l'innovation

L'université a mené une politique de réseaux en constituant des équipes de recherche associant les autres universités régionales, les écoles d'ingénieurs et les grands organismes de recherche. Elle a cherché à favoriser la recherche pluridisciplinaire. L'Institut de Recherche Interdisciplinaire (IRI), qui regroupe des équipes de biologie, physique, chimie, mathématiques et informatique travaillant sur la régulation cellulaire et l'institut de Recherche sur les Composantes Logiciels et Matériels pour l'Informatique et la Communication Avancée (IRCICA) en sont deux exemples réussis.

Les unités de recherche emploient 1 423 chercheurs et enseignants-chercheurs dont 835 à l'USTL et 420 BIATOS.

En 2006, les publications de l'USTL représentaient 1,18 % de la production scientifique française, 0,15 % de la production européenne et 0,05 % de la production mondiale. Vingt-quatre pour cent étaient cosignées avec un laboratoire de recherche d'un autre Etat membre de l'Union Européenne. La spécialisation de l'université, traduite par les indices ad hoc, concerne la chimie (Institut Chevreul), la physique, les sciences de l'univers, les sciences pour l'ingénieur, les mathématiques, les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) (80 % de la recherche en région) et l'analyse des structures en lien avec la chimie et la biologie. Dans son rapport, l'AERES souligne un potentiel de recherche important et de qualité au service d'une politique de spécialisation, gage d'évolutions favorables.

Cette recherche s'articule autour de 39 unités de recherche labellisées (30 unités mixtes de recherche et 9 équipes d'accueil) réparties dans sept secteurs scientifiques animés par des chargés de mission Recherche :

➤ **Secteur Bio-santé (9 unités)** : trois instituts de recherche (IFR 147, IBL et IRI), en partenariat avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et travaillant pour le pôle de compétitivité NSL et le CPER Biologie santé. Ecoles doctorales des sciences de la matière du rayonnement et de l'environnement (SMRE) et Biologie Santé.

➤ **Secteur Environnement et Agro alimentaire (7 unités)** : quatre laboratoires (LOA, LOG, LGEPV, LENE), et trois UMR (géosystèmes, SADV et PROBIOGEM) en partenariat avec le CNRS, le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES), l'IRA et l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) et travaillant pour trois pôles de compétitivité (NSL IAR et pôle d'excellence en Agro-alimentaire) et un Contrat Plan Etat/Région (CPER) l'Institut de Recherche en Environnement Industriel (IRENI). Ecole doctorale des sciences de la matière du rayonnement et de l'environnement (SMRE).

➤ **Secteur Mathématiques et Mécanique (3 unités)** : deux laboratoires (LML, LPP), un Institut de Mécanique Céleste et de Calcul des Éphémérides (IMCCE) et une fédération régionale de mathématiques, en partenariat avec le CNRS et l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA) et travaillant pour le pôle de compétitivité I-TRANS et un CPER (CISIT). Ecole doctorale des sciences pour l'ingénieur (SPI).

➤ **Secteur Molécules et Matière Condensée (5 unités)** : quatre laboratoires et une unité regroupés dans la fédération Michel Eugène CHEVREUL (LCOM, LDSMM, LMPGM, LSPES, UCCS), en partenariat avec le CNRS et travaillant pour trois pôles de compétitivité (MAUD, NSL et Up TEX) et trois CPER (Chimie et matériaux pour le développement durable, IRENI, PRIME)

➤ **Secteur Optique et Laser (5 unités)** : quatre laboratoires (PhLAM, PC2A, LASIR, LOA), trois centres (CERLA, ICARE, CHSE), une plateforme nationale (MeOL) et une équipe de recherche technologique (ERT) en partenariat avec le CNRS et le CNES et travaillant pour quatre CPER (Environnement et énergie, technologies avancées pour les communications, plan de lutte contre les cancers et ICARE). Ecole doctorale des sciences de la matière du rayonnement et de l'environnement (SMRE).

➤ **Secteur Science et Technologie de l'Information et de la Communication (4 unités)** : trois laboratoires (LAGIS, LIFL et L2EP) et deux instituts (IEMN et IRCICA) en partenariat avec le CNRS et l'INRIA et travaillant pour quatre pôles de compétitivité (PICOM, I-TRANS, NSL et Up TEX) et deux CPER (Intelligente ambiante et génie électrique.). Ecole doctorale des sciences pour l'ingénieur (SPI).

➤ **Secteur Sciences Economiques et sociales, aménagement, gestion (6 unités)** : sept laboratoires (CLERSE, LEM, TRIGONE, EQUIPPE, TVES, Préhistoire et quaternaire et MESHHS) en partenariat avec le CNRS et travaillant pour le pôle de compétitivité (PICOM) et le CPER Maison européenne des sciences de l'homme et de la société (MESHHS). Ecoles doctorales des sciences économiques, sociales, aménagement et management (SESAM) et Sciences de l'homme et de la société.

La qualité de la recherche est évaluée notamment par les études régulières de l'AERES. En 2009, Lille 1 a obtenu 5 A+, 14 A, 6 B et un seul C. Ainsi, 19 unités de recherche sur 32 sont notées A ou A+, sur une échelle allant de A+ à D. A noter que la notation A ou A+ est exigée par le CNRS pour poursuivre sa coopération dans des unités mixtes de recherche.

Les laboratoires ont une activité largement ouverte sur l'international qui se mesure à travers la mise en place de six laboratoires européens et internationaux, la large participation aux projets européens et internationaux (60 projets PCRD VI dont 7 en coordination, 18 projets transfrontaliers INTERREG III, 19 Programmes d'Actions Intégrées PAI, deux programmes ARCUS, un ECONET et deux masters Erasmus Mundus), et l'accueil chaque année d'une centaine de professeurs invités d'une trentaine de nationalités.

Le Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) a été créé en 2002 et représente aujourd'hui un volume d'activité de plus de 7 M€. Il participe à la négociation et à la conclusion de plus de 200 conventions par an et gère un portefeuille de 70 familles de brevets (dont 18 sont concédés en licence). Depuis le lancement de l'incubateur CRE INNOV en 2002, plus de vingt entreprises ont été créées dont seize sont toujours en activité.

### 3 - La documentation et les bibliothèques

Autour d'une bibliothèque universitaire centrale tête de réseau<sup>5</sup>, le Service Commun de la Documentation (SCD) de l'université de Lille 1 regroupe une quinzaine de bibliothèques associées, gérées par soixante personnes. Le fonds documentaire comprend plusieurs millions de documents : livres et revues, aux formats papier et électronique, cartes géologiques, DVD, etc. Les collections concernent l'ensemble des disciplines d'enseignement et de recherche de l'université.

Le SCD dispose d'outils de recherche et d'accès performants. Un ensemble de catalogues spécialisés recense les documents physiques disponibles dans les différentes bibliothèques de l'université. Un outil de recherche, ORION, permet d'interroger l'ensemble des ressources documentaires et des bases de données disponibles. La plupart des ressources en ligne sont consultables tant sur place que depuis l'extérieur de l'université. Le service mène une politique active de numérisation et de mise en ligne d'une sélection de livres et de thèses de l'université.

Les bibliothèques du réseau offrent des horaires d'ouverture larges, avec jusqu'à 59 heures d'ouverture hebdomadaire à la bibliothèque universitaire centrale. Les collections électroniques et les outils de recherche sont disponibles 24h/24. Des professionnels de la documentation assurent au quotidien les renseignements aux usagers, tant sur place qu'à distance. Par ailleurs, les étudiants ont accès aux bibliothèques des autres universités publiques. La fréquentation est d'environ 330 000 entrées par an sans compter les 1,3 million de consultations à distance.

## II - LES DEMARCHES DE COOPERATION ANTERIEURES AU PRES

### A - Une démarche présente dans les contrats quadriennaux 2002-2005 et 2006-2009

En matière de relations interuniversitaires, le contrat 2002-2005 souhaitait rechercher les complémentarités en termes de formation dans la perspective de création de diplômes communs, favoriser l'émergence de réseaux fédératifs, d'équipements voire de laboratoires communs aux universités régionales et aux établissements d'enseignement supérieur, sur la base de la cohérence des projets scientifiques. L'USTL s'engageait à participer activement à l'orientation et à l'activité du Pôle Universitaire Européen de Lille (cf. infra II.II -A -2 -)

Au-delà des domaines de la recherche et de la formation, le contrat considérait que les questions relatives à la vie étudiante sont pour une grande part commune aux universités lilloises, dans le respect de la charte de coopération entre Villeneuve d'Ascq et les trois universités de Lille. Elle appuyait une réflexion collective sur les questions de la médecine préventive et de l'accueil des étudiants étrangers et entendait également développer, en partenariat avec les universités de Lille 2 et 3 et en association avec les autres universités régionales, un portail de l'enseignement supérieur régional proposant en particulier des services personnalisés aux étudiants.

D'autres formes de mutualisation ont été développées dans le cadre du contrat quadriennal 2006-2009 avec les six universités publiques et d'autres partenaires, notamment l'Ecole Centrale de Lille et l'Ecole des Mines de Douai :

- Développement des réseaux culturels en région autour d'une web TV culturelle,
- Université numérique en région (UNR). Il s'agit de mutualiser et de fédérer les actions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) : services numériques pour les étudiants et les personnels, catalogue d'offre de formation, référencement des ressources pédagogiques (cf. infra II.II -A -1 -),

<sup>5</sup> A noter que la bibliothèque centrale fait partie des bâtiments qui ne sont plus aux normes de sécurité.

- Coopération régionale dans le domaine de la formation continue : portage commun des actions de formation sur la VAE, coordination des politiques de formation continue,
- Mise en place d'une plateforme interuniversitaire au sein du Réseau Europe Région de façon à favoriser l'intégration des laboratoires dans les programmes PCRD de l'Union Européenne,
- Mise en place d'une politique de langues commune.

Ce fort positionnement régional se traduit également par la participation aux actions de développement du territoire alliant compétences industrielles et de recherche, notamment par l'inscription de l'université dans cinq des six pôles de compétitivité (cf. infra II.II -A -1 -).

### 1 - Le pôle universitaire européen de Lille (PUEL), une préfiguration du PRES

Outre la réunion mensuelle des six présidents d'université au sein de la conférence régionale des présidents d'université (CRPU), les habitudes de travail en commun sont anciennes et assez nombreuses. Participaient déjà au Pôle Universitaire Européen de Lille (PUEL), constitué en groupement d'intérêt public (GIP), les six universités publiques de l'académie, la fédération universitaire polytechnique de Lille (« la Catho »), l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), la conférence régionale des grandes écoles, l'ONERA (l'établissement public français de recherche dédié au secteur aéronautique et spatial), le centre hospitalo-universitaire (CHU) de Lille, l'institut Pasteur de Lille, le conseil régional, Lille Métropole, le syndicat mixte Côte d'Opale, ainsi que la chambre régionale de commerce et d'industrie. Ces membres recourent en grande partie ceux du PRES constitué ultérieurement.

Les différentes missions du PUEL s'intègrent progressivement dans le PRES : mobilité internationale et accueil des étudiants étrangers, observatoire régional des études supérieures (ORES), Maison de l'entrepreneuriat, centre de mobilité des chercheurs, centre d'examens Français Langue Étrangère. Quant au réseau franco-néerlandais de l'enseignement supérieur, il est désormais basé, pour la partie française, à l'Université Lille 3. Les actifs et personnels du PUEL ont été transférés au PRES. Pour mémoire, le PUEL, en cours de dissolution, partage ses personnels et ses locaux avec le PRES, dans l'enceinte de Lille 2.

Figuraient également dans ses objectifs l'amélioration de la lisibilité de l'offre de formation et de recherche et la mise en place de nouveaux réseaux de laboratoires et de formations multi-diplômes. En réalité, ces objectifs ont trouvé peu de traduction concrète au sein du PUEL en tant que tel, mais plutôt au travers d'autres outils ou structures comme, par exemple, l'université numérique en région (UNR).

L'UNR Nord – Pas-de-Calais est l'un des onze projets retenus au niveau national dans le cadre d'une opération lancée en 2003 pour développer les services numériques destinés à l'ensemble de l'enseignement supérieur. Ce projet régional regroupe les six universités publiques de l'académie, l'IUFM, l'ENSAIT et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), membres du PRES, avec le PUEL. Elle dispose d'un soutien financier de l'État et du conseil régional. Au-delà des objectifs de développement des espaces numériques de travail, l'UNR a été l'occasion de développer un portail régional des formations exposant tous les parcours de formation des universités régionales, en les classant par métier. Ainsi, les formations ont été saisies sur une application commune (UNIFORM), outil central du regroupement de toutes les informations nécessaires à la communication. Cet outil permet la communication fiabilisée et homogénéisée sur toutes les formations de la région sur le site de l'UNR. Ce point apparaît symboliquement important car ayant permis de favoriser les échanges entre établissements sur leurs cartes de formation et d'avancer sur des questions d'homogénéisation des systèmes d'information relatifs à la formation.

## 2 - Une offre de formation coordonnée en troisième cycle : les écoles doctorales

Depuis 2006, six écoles doctorales ont été mises en place, avec notamment pour objectif la mobilité des doctorants et leur ouverture au monde socioéconomique. Lille 1 est établissement pilote de trois des six écoles doctorales régionales et co-accréditée sur l'école doctorale Biologie-Santé (350 doctorants en région) pilotée par Lille 2 :

- Sciences économiques et sociales, administration et management des entreprises (300 doctorants en région),
- Sciences de la matière, du rayonnement et de l'environnement (300 doctorants en région),
- Sciences pour l'ingénieur (800 doctorants en région).

De nombreuses co-habilitations ont été organisées dont onze qui concernent Lille 1. L'adoption d'une charte des thèses commune aux six écoles doctorales a renforcé la cohésion du dispositif même si l'application de cette charte reste largement à l'appréciation des laboratoires.

Diplôme	Nb de spécialités	Université
Licence Sciences de l'éducation et de la formation	1	Lille 3
Licence professionnelle Assurance, banque, finance	1	Brest, Strasbourg 2, Paris 10 et Rennes 1
Master Automatique et systèmes électriques	2	Ecole Centrale de Lille ENSAM et Centrale Lille
Master Biologie et biotechnologies	1	Lille 2
Master Environnement	2	ULCO
Master Mécanique, génie civil, génie mécanique	2	Ecole Centrale de Lille ENSAM et Centrale Lille
Master Mathématiques et modélisation	2	ULCO et Valenciennes ULCO, Valenciennes et Artois
Master Sciences de la matière : Physique-chimie	5	FNSCI pour 3 spécialités Lille 3 Artois et Ecole des Mines Douai
Master Economie et management internationaux	1	Lille 2 et Lille 3
Master Economie et management des entreprises	1	Lille 2
Master Sciences de l'éducation, de la formation et de la société	1	Lille 3

Lille 1 est également pilote du projet inter universitaire « Collège Doctoral Lille Nord-de-France », réunissant ces écoles, afin de mutualiser les actions européennes et de monter de nouvelles actions en faveur des doctorants pour assurer l'excellence de leur formation, leur promotion, leur mobilité à l'international ainsi que leur employabilité. L'objectif du CDE était de construire une politique de site, en collaboration avec de grandes universités proches de l'Europe du Nord-Ouest, en matière de formation et d'incitation des jeunes chercheurs à l'innovation, et par là-même de participer au développement économique et social de la région. Le CDE permet de financer via des appels à projets, des projets doctoraux sur le critère de l'attractivité européenne et de l'excellence scientifique.

### 3 - La recherche et l'innovation, un secteur déjà organisé sur un mode coopératif

Plusieurs instituts ou fédérations regroupent des laboratoires dépendant d'établissements multiples. A titre d'exemple, on peut citer l'institut STIC (Lille 1 et 3), l'institut Chevreul (Lille 1 et Artois), l'institut de l'environnement (Lille 1 et Littoral), la fédération régionale de mathématiques, la fédération régionale de mécanique/génie civil (Lille 1, Artois, Valenciennes), le pôle Démence des maladies neurologiques et mentales (Lille 1 et 2), le pôle Cancer (Lille 1 et 2), le pôle de recherche interdisciplinaire pour le médicament (Lille 1 et 2) ou encore le pôle des sciences de l'homme et de la société (les six universités publiques), pour ne citer que les partenariats inter universités publiques.

Les laboratoires de l'USTL sont impliqués dans cinq des six pôles de compétitivité présents dans le Nord – Pas-de-Calais : le pôle Uptex (textiles de haute performance), le pôle Picom (industrie du commerce), le Pôle Nutrition Santé Longévité (NSL), le pôle I-Trans (transports innovants), le pôle Maud (matériaux et applications pour une utilisation durable). L'établissement est représenté dans les instances de gouvernance des pôles et participe à l'orientation des programmes de développement. Il apporte également son expertise dans les comités scientifiques et de labellisation. Il semble toutefois que des progrès peuvent être encore accomplis dans la qualité des interactions entre certains pôles et l'université et notamment dans la mise en place de programmes opérationnels.

En matière de création d'entreprises innovantes, des incubateurs ou des pré incubateurs communs ont été mis en place : MITI (Incubateur Nord – Pas-de-Calais), Cré'Innov (structure de Lille 1 élargie progressivement à d'autres partenaires) ainsi que Cap Valo, piloté depuis 2005 par les trois universités lilloises, le CHRU et l'institut Pasteur.

Le MITI a pour mission de favoriser la création d'entreprises innovantes valorisant les résultats de la recherche publique ou en partenariat avec un laboratoire public. Les membres fondateurs du MITI sont les établissements régionaux d'enseignement supérieur (universités et Grandes Ecoles) et d'autres acteurs économiques régionaux.

Cré'Innov est un pré-incubateur rattaché à l'université Lille 1. Il accompagne le chercheur, l'étudiant ou le cadre d'entreprise ayant un projet de création d'entreprise innovante. Avec ses partenaires, Cré'Innov aide à trouver les ressources financières et les ressources matérielles nécessaires et offre un hébergement permettant de se consacrer à son projet avec l'aide d'un Conseiller en Projet Emergent (CPE). Dans la relation avec les laboratoires, il aide à mettre à profit les compétences et ressources scientifiques de l'USTL.

En associant les compétences et les ressources des cinq établissements partenaires, Cap Valo a pour objectifs de développer le savoir-faire en matière de détection et d'évaluation de résultats de recherche valorisables et transférables, de renforcer leur capacité stratégique, managériale et financière, à protéger et à valoriser ces résultats et enfin de permettre les développements technologiques nécessaires au transfert à l'industrie. Cap Valo a réuni 1,4 M€ sur quatre ans, grâce aux financements du ministère (400 000 €), des collectivités territoriales (200 000 euros) et des établissements (800 000 €). Ces fonds ont permis de sous-traiter une partie des études de faisabilité, mais aussi de recruter une personne spécialisée dans la brevetabilité des inventions et la propriété industrielle et deux chargés d'affaires pour assurer des missions de prospection dans le milieu industriel en vue de céder des résultats de recherche ou d'en concéder des droits d'exploitation. Une trentaine de projets innovants ont été identifiés et soutenus entre 2006 et 2009, essentiellement dans le domaine de la biologie-santé, des sciences et techniques de l'information et de la communication (STIC) et des matériaux.

#### 4 - Des habitudes anciennes de travail en commun pour la documentation et les bibliothèques des six universités publiques

Les différents services communs de documentation des six universités de l'académie ont une longue tradition de coopération qui se traduit notamment par un groupe de travail sur la conservation des périodiques en partenariat avec des bibliothèques municipales, ou sur la réciprocity des services de prêt entre les universités de la région. Toutefois, à ce stade, il n'y a pas de coopération avec des SCD des écoles de la région membres du PRES.

A ce jour, il n'existe pas de carte documentaire commune entre les trois universités lilloises, mais celles-ci travaillent à un projet de conservation partagée pour le périodique papier et de mise en œuvre d'un service de référence virtuelle (SRV).

Initiée par le PUEL, la bibliothèque numérique PôLib a été reprise en 2008 par Lille 1, Lille 2 et Lille 3 et recentrée sur l'histoire des sciences. La vocation de PôLiB est de contribuer à la valorisation du patrimoine écrit des trois universités publiques lilloises, ainsi que des bibliothèques régionales partenaires, en diffusant des documents patrimoniaux intéressant l'histoire des sciences. Une commission scientifique de suivi du projet se réunit régulièrement afin d'établir des listes détaillées et justifiées des documents sélectionnés pour être numérisés. Ce projet est aussi l'occasion de contribuer à l'évolution de l'exploitation des données numériques en matière de consultation et d'accompagnement scientifique des ouvrages mis en ligne. C'est un projet qui devrait trouver sa place dans le PRES.

Par ailleurs, cinq des six universités et l'institut catholique partagent un outil commun dans le domaine de la publication scientifique : les Presses Universitaires du Septentrion.

### III - INCIDENCES ET PERSPECTIVES DU PRES

Poussé par la volonté politique, tant nationale que régionale, de donner une cohérence globale au système universitaire de la région, l'année 2009 a vu l'émergence de deux formes de structuration :

- Le PRES « Université Lille-Nord de France » dans le cadre de la loi de programme n° 2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche qui propose de nouveaux outils de coopération, entre établissements et thématiques, pour renforcer l'attractivité et la visibilité de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Le projet « Campus Grand Lille » qui consacre la volonté affichée de rapprochement des trois universités lilloises dans une démarche de création de l'Université de Lille.

Le décret n° 2009-33 portant création du PRES « Université Lille-Nord de France » sous la forme d'un EPCS au sens de l'article L. 344-1 du code de la recherche, est paru le 9 janvier 2009. Le PRES regroupe huit membres fondateurs : les universités de Lille 1, Lille 2, Lille 3, l'Artois, le Littoral (Littoral Côte d'Opale), Valenciennes (Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis), l'Ecole Centrale de Lille, l'Ecole des Mines de Douai. Il est également composé de sept membres associés : l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT), l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille, l'Institut d'Etudes Politiques de Lille (IEP), la Fédération Universitaire Polytechnique de Lille (La Catho), le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Lille (CHRU), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut de Recherche sur les Transports et la Sécurité (INRETS). Depuis, le CROUS a rejoint le PRES comme membre associé.

Les discussions initiales ont porté sur le périmètre : PRES régional ou PRES métropolitain. L'existence de coopérations déjà anciennes au niveau régional, la volonté politique forte du Conseil Régional d'appuyer une structure régionale ont conduit à privilégier la première solution. Le choix du nom du PRES qui semble n'évoquer que les établissements lillois témoigne de ces discussions. Il a été validé par l'ensemble des participants au motif qu'il sera plus parlant pour les observateurs extérieurs. Il faut cependant noter le déséquilibre entre un pôle lillois fort de ses universités et écoles et conforté par l'opération « Campus Grand Lille », Valenciennes qui s'appuie sur son pôle de compétitivité en matière de transports innovants I-TRANS et les deux universités de l'Artois et du Littoral, plus petites et plus généralistes en dehors de quelques niches particulières.

D'après Lille 1, cette coopération de dimension régionale, regroupant tous les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche et appuyée par les collectivités territoriales, est un des points forts du PRES mais également un facteur de risque dans la mesure où il faudra apprécier au fil du temps l'engagement de tous les partenaires dans des projets communs. Ceci est d'autant plus vrai que les projets Campus, dont les périmètres diffèrent, viennent brouiller la lisibilité du dispositif, le ministère ayant annoncé le 21 septembre 2009, lors d'un déplacement à l'Institut Pasteur de Lille que le projet « Campus Grand Lille » devra s'ouvrir aux trois autres universités publiques, qualifiées de proximité, alors même qu'elles n'ont pas participé à la démarche.

Le PRES a été conçu comme un PRES de projets et non d'intégration, organisés autour de trois grandes commissions, mises en place dès 2006 : Recherche, Formation tout au long de la vie et Soutien au développement économique et social de la Région. Le travail des commissions a permis d'établir les objectifs et les priorités du PRES ainsi que son programme stratégique pour ses premières années de fonctionnement. Avec l'arrivée du CROUS, il se positionne également sur des sujets transversaux comme la vie de l'étudiant dont le transport et le logement.

Le PRES ayant été créé début 2009, ses incidences sont encore peu mesurables et la plupart des projets ne seront concrétisés qu'à partir de 2010 dans le cadre du prochain contrat quadriennal 2010-2013. Pour le moment, il n'y a pas eu de transfert de compétences, mais structuration et formalisation des coopérations existantes. Ceci explique sa faible incidence sur l'organisation et les activités de Lille 1, les perspectives présentées n'ayant pas encore connu de début de réalisation.

#### A - Incidences en termes de gestion et d'organisation : priorité donnée au Plan Campus et à la préparation du passage aux compétences élargies

Jusqu'à présent, la mise en place du PRES n'a que faiblement impacté le mode de gouvernance et la stratégie de l'université. Il ressort des entretiens menés que le projet a été porté principalement par le président, au moins jusqu'à la rentrée 2009, avec les vice-présidents concernés et le secrétaire général.

L'établissement précise que le montage d'un PRES de coopération et de projets ne supposait pas le même travail d'élaboration que celui d'un PRES d'intégration. Les choix ont donc été largement des choix de politique d'établissement, mobilisant l'ensemble des instances statutaires (commissions, conseils, bureau de l'université). La commission des statuts s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter des avant-projets de statuts du PRES élaborés par les présidents des six universités publiques et les directeurs des deux écoles fondatrices (ECL, EMD). La discussion a été préparée par la présidence. Le conseil d'administration a débattu des missions du PRES, de son organisation et de ses statuts.

En dehors des mises à disposition de personnels, l'impact du PRES est actuellement faible, voire nul sur les services administratifs. Les membres fondateurs ont apporté une contribution de 30 000 €. Des moyens alloués par l'Etat à chaque établissement dans le cadre du plan quadriennal

(crédits alloués aux écoles doctorales, crédits alloués aux opérations inter universitaires) ont été ou seront transférés au PRES : Ecoles doctorales, Collège doctoral européen, Formation continue et Patrimoine scientifique.

Lille 1 met à disposition du PRES<sup>6</sup> et du pôle européen 7,5 ETP (équivalents temps plein) :

➤ 1,5 ETP enseignants-chercheurs dont 0,75 pour la formation doctorale et 0,75 pour le secteur Entrepreneuriat,

➤ 6,5 ETP IATOSS dont 1 cadre A et 2 cadres B pour la recherche et la formation doctorale, 2 cadres A pour les relations internationales et 1 cadre A pour la plateforme d'insertion professionnelle.

Le PRES étant un PRES de projet et non d'intégration, il aura peu d'impact en termes d'organisation. Il a vocation, pour le moment, à rester une structure légère de coopération, agissant selon le principe de subsidiarité. Toutefois, le conseil d'administration du 22 juin dernier a adopté le principe d'un logo commun et d'une identité graphique applicable au site internet et à ses documents de communication.

En termes de mobilisation, la priorité est clairement donnée au Plan Campus (avec à la clé, il est vrai, 110 M€ de crédits Etat abondés à hauteur de 80 à 85 M€ par les collectivités territoriales) qui répond au souhait des trois universités de Lille de se regrouper à horizon 2013-2014. Cependant, la forme sous laquelle ce rapprochement sera opéré est encore matière à débat : confédération, fédération, fusion.... Les trois établissements veulent se donner le temps du prochain quadriennal pour parvenir à un consensus sur le mode d'association. Ce rapprochement, qui reviendrait sur la partition des universités en 1971, apparaît logique et améliorerait certainement la lisibilité de certains secteurs écartelés entre les universités lilloises (biologie-santé et sciences humaines et sociales, en particulier), malgré l'existence de laboratoires communs et les projets de création d'Instituts/Fédérations (cf. infra II.III -C -).

Le montage du dossier mobilise fortement les services (aide au pilotage, direction de la recherche, de la valorisation et des études doctorales, cellule formation) mais aussi des expertises externes (élaboration par exemple du schéma directeur immobilier et d'aménagement en coopération avec la Caisse des Dépôts et Consignations – CDC, contribution des services des collectivités territoriales, mise à disposition d'un chargé de mission par le préfet).

Les projets de restructuration immobilière sont intégrés au plan Campus dont la décision de portage par le PRES a été imposée. La chambre observe que cette décision implique une modification statutaire du PRES pour permettre d'isoler les crédits « Campus ». En ce qui concerne le site de la cité scientifique, le comité stratégique du projet Campus Grand Lille du 2 juillet 2009 a adopté les projets et montants mentionnés en annexe 3, soit pour l'USTL 520 M€ sur le milliard du plan total. Toutefois, les sommes annoncées ne permettront d'en réaliser qu'une petite partie. Bien que présenté dans un document unique, le plan « Campus Grand Lille » se présente plus comme une superposition de projets que comme un projet commun. Même si la CDC et l'Etat ont supervisé les premières études, chacune des universités a géré ses dossiers et il n'est pas prévu de maîtrise d'ouvrage ou d'œuvre commune. A ce jour, il n'y a pas encore d'accord sur les dossiers prioritaires.

Le projet stratégique de Lille 1 pour les années 2010-2013 comporte un volet sur la gouvernance qui précise que « la création de l'université de Lille, la mise en place de la nouvelle loi régissant les universités, la nouvelle démarche impulsée par la LOLF conduisent à définir une nouvelle approche de la gouvernance universitaire, tant dans son organisation que dans le champ de ses compétences. Dans le respect de son identité et de ses valeurs, Lille 1 doit adapter son organisation et se doter des outils et méthodes lui permettant de mener à bien ses missions et de

<sup>6</sup> Le conventionnement de ces mises à disposition est en cours de régularisation.

relever les défis qu'elle s'est donnés. Cette ambition lui impose, tout autant que le contexte financier difficile que connaissent les universités, d'assurer un pilotage méthodique très fin pour maîtriser et optimiser nos moyens dans une perspective de moyen et long terme ». Le projet prévoit de mettre en place une gouvernance structurée pour réaliser l'université de Lille, en symbiose affichée avec le PRES, de préparer le passage aux compétences élargies et d'améliorer la gestion financière et comptable. Il faut néanmoins souligner l'équilibre difficile, voire impossible, entre les objectifs d'autonomie et l'obligation de regroupement.

#### B - Incidences en termes de formation : la poursuite des actions engagées mais la recomposition de l'offre de formation s'annonçant difficile

La mise en place du pôle de recherche et d'enseignement supérieur « Université Lille-Nord de France » a surtout concrétisé la volonté d'apporter une visibilité internationale aux établissements d'enseignement supérieur de la région (syndrome du classement de Shanghai).

Dans le domaine des études doctorales, l'objectif affiché, dans la continuité des actions précédentes, est d'assurer la coordination et le fonctionnement des écoles doctorales et du collège doctoral européen et d'œuvrer à l'insertion des docteurs dans le tissu économique et social. Le PRES n'a eu, à ce jour, que peu d'impact sur l'offre de formation à l'exception de la décision d'un label unique « doctorat de l'université Lille-Nord de France, délivré par l'établissement X ».

De même, le PRES, dans la continuité du PUEL, pilotera la coordination de l'analyse de l'offre de formation régionale, à travers les observatoires des établissements et l'observatoire régional (ORES), transféré du GIP au PRES et définira un panel commun d'indicateurs à partir desquels toutes les formations se positionneront (dans une démarche semblable à celle menée avec l'UNR sur le portail des formations, qui a déterminé un ensemble de descripteurs communs des formations). Enfin, les établissements s'engagent à poursuivre leur coopération initiée dans le précédent contrat quadriennal en direction des publics adultes en reprise d'études.

Noyau dur de la recomposition de l'offre de formation, la carte des licences et masters (hors masters déjà co-habilités) n'a pas été revue malgré l'existence reconnue de doublons. Or, la recherche de synergies, défendue par la commission Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) du PRES, s'avère difficile et douloureuse dans certains domaines.

Certes les écoles se sentent peu menacées, n'ayant guère de problèmes de recrutement. Par ailleurs, leur appartenance à un réseau (réseau Polytech, réseau IAE) semble plus prégnant que leur regroupement au sein du PRES, même si des coopérations existent (ex : Polytech et Centrale Lille avec l'ENSAM pour rénover ensemble un bâtiment et mutualiser des moyens de formation).

Les UFR sont plus concernées à terme, compte tenu de la restructuration annoncée des formations de niveau Masters. Dans certains domaines (économie, sciences humaines), il existe de réels doublons au niveau régional, notamment entre Lille 3 et l'Artois et Lille 1 et l'ULCO. Il apparaît clairement que la réussite d'une telle recomposition sera fonction de l'adhésion des enseignants concernés au projet.

En tout état de cause, pour 2009-2010, seules les maquettes des nouvelles formations de master Enseignement doivent être construites en co-habilitation entre les différents établissements du PRES Lille-Nord de France.

A terme, la recomposition de la carte universitaire est un chantier essentiel et conditionne la réussite du PRES. Les présidents des six universités de la Région et les directeurs d'écoles d'ingénieurs se disent attachés à l'harmonisation, à la cohérence et à l'efficacité du dispositif ainsi qu'à sa dimension régionale. Ces déclarations de bonnes intentions sont certes louables, mais elles ne doivent pas masquer la réalité à savoir une forte concurrence, notamment dans les domaines de

l'économie et du management, au sens large, et des sciences humaines, deux secteurs de formation présents à Lille 1. Enfin, plusieurs remarquent qu'il faudrait repenser la totalité du découpage des formations en soulignant certaines aberrations historiques comme la séparation de l'histoire et de la géographie, l'économie et le droit ou de la médecine et de la biologie, ce qui ne semble pas à l'ordre du jour du PRES.

Le consensus semble mieux partagé en ce qui concerne la formation tout au long de la vie, mais il s'agit d'un consensus limité à des objectifs transversaux de partage d'expériences, de mise en place de dispositifs communs comme l'évaluation des formations et enseignements ou l'échange et la communication sur les pratiques pédagogiques, la réussite et l'insertion professionnelle. La plateforme interuniversitaire de formation tout au long de la vie des enseignants chercheurs InterSUP Lille-Nord de France aura pour mission de mutualiser, dans le respect de la diversité culturelle de chaque établissement (sic), l'information sur les métiers de l'enseignant chercheur, de favoriser l'intégration des nouveaux, de développer des outils pédagogiques. Il n'est pas prévu, à ce stade, de réorganiser le contenu des formations.

C - Incidences en termes de recherche : des perspectives intéressantes dans la lignée des coopérations actuelles mais qui restent, à ce jour, à l'état de projets

S'agissant des chercheurs, l'habitude de coopérer est ancienne et bien ancrée dans les mœurs même si tous ne sont pas enthousiasmés par la signature unique qui leur paraît peu significative, notamment à l'étranger. Ils restent très attachés à la référence au CNRS, ou autre organisme national de recherche, dont la réputation mondiale est gage de notoriété (ex : IBL lié également à Pasteur et installé dans ses locaux). Par ailleurs, ils travaillent en réseau avec des laboratoires français ou étrangers impliqués dans le même domaine de recherche (ex : IEMN et les quatre autres labos de nanotechnologies), ou sont regroupés dans d'autres structures nationales comme les instituts Carnot. La composante régionale est donc moins importante sauf si une fédération régionale s'élève au meilleur niveau (ex : fédération de mathématiques). A ce titre, ils indiquent que la référence première d'un doctorant est son laboratoire et non son école doctorale ou son université de rattachement. Tous redoutent que le PRES génère une complexification administrative qu'ils dénoncent (tutelles multiples, etc.) et s'interrogent sur la réalité de son identité propre.

Dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la valorisation, le PRES a pour objectif de concevoir et mettre en œuvre un plan d'action stratégique régional, de porter des projets de recherche communs, de mettre en place des dispositifs de mutualisation comme l'ingénierie commune de projets et de valorisation de la recherche, l'acquisition d'équipements lourds partagés. Pour le moment, le PRES, en tant que tel, n'a pas encore porté de projet dans l'attente de la formalisation, en cours, des procédures. Lille 1 a indiqué qu'une étude avait démarré pour recenser les grands équipements et leur mode d'utilisation.

Le rapprochement d'équipes labellisées doit favoriser, entre autres, les réponses aux appels d'offre européens et nationaux et améliorer le classement international (syndrome de Shanghai). Toutefois, il s'inscrit plus dans le plan « Campus Grand Lille » que dans le PRES en tant que tel. Pour le prochain contrat quadriennal 2010-2013, il est prévu de mettre en place douze Instituts et Fédérations structurant la recherche sur le campus Grand Lille regroupant des équipes de différents partenaires. L'USTL sera engagée dans quatre Instituts de Recherche et quatre Fédérations de Recherche :

- Institut de Recherche sur les Composantes Logiciels et Matériels pour l'Informatique et la Communication Avancée (IRCICA),
- Fédération Chevreul : Institut des Molécules et de la Matière Condensée de Lille,
- Institut de Recherche Pluridisciplinaire en Sciences de l'Environnement (IRPSE),

- Institut de Recherche Pluridisciplinaire en Biologie et Biotechnologies (IRPBB),
- Fédération Régionale de Mathématiques,
- Fédération Régionale de Mécanique, Energétique et Génie Civil,
- Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société (MESHS),
- Physique.

L'objectif de cette structuration, tel qu'il est présenté dans le dossier « Campus Grand Lille », est de constituer des ensembles de grande lisibilité internationale, de taille critique (de 400 à 1 000 chercheurs selon les instituts), et de disposer ainsi d'un niveau pertinent pour définir une stratégie de développement scientifique et d'utilisation des moyens, en particulier en termes d'affectation de postes. En fait, seules trois structures compteront plus de 200 chercheurs et enseignants-chercheurs : la Fédération Chevreul (210), l'IRCICA (321) et la MESHS (271).

Toujours dans le cadre du contrat 2010-2013, il est prévu que les actions du MITI s'articulent autour de trois axes principaux :

- La densification des flux de projets innovants,
- L'accompagnement de qualité des projets innovants,
- Le suivi des entreprises après leur création.

A ce titre, il organisera des rencontres régulières avec les responsables des services de valorisation et leur apportera son concours, notamment pour déterminer avec eux quels travaux de recherche sont potentiellement valorisables économiquement, et surtout selon quel mode de valorisation (transfert de technologie ou création d'entreprise). Il entretiendra, de même, un échange permanent avec les structures de pré-incubation et incubation des établissements afin de permettre une logique de coopération entre les structures régionales. L'objectif du PRES est de proposer une offre de services en incubation complète et structurée. Le MITI s'engage dans une démarche qualité, en formalisant ces différentes procédures d'accompagnement et de gestion interne, capitaliser et diffuser son expérience par la réalisation d'outils spécifiques, et suivre une politique de formation de son personnel.

L'objectif de développement de la valorisation de la recherche dans la région nécessite des ressources importantes qu'il faut organiser au niveau du PRES par une mutualisation des moyens humains et financiers d'appui à la valorisation en lien avec le soutien du ministère à travers le Projet de la Plateforme Régionale de Valorisation de la Recherche. La structure de pilotage de la valorisation (PRES VALO) qui succède à CAPVALO, prend en charge l'appui à l'activité de valorisation des membres du PRES. Cette structure mutualise les fonctions transversales de valorisation (le juridique par exemple) et gère un fond de maturation. Le PRES Université Lille-Nord de France va se doter dans les prochains mois d'un service entièrement dédié aux enjeux de valorisation de la recherche. Les établissements pourront bénéficier d'un accompagnement complet, de la détection des projets porteurs au transfert dans le monde économique, tout en gardant la main sur la propriété intellectuelle. L'activité va couvrir l'ensemble des champs de la valorisation avec des degrés divers de mutualisation, selon les domaines.

Dans le cadre du grand emprunt, le PRES va proposer plusieurs projets dont les nouveaux produits plastifiés à base d'amidon et des projets autour de la mer.

Enfin, dans le domaine des relations internationales, le but est de s'inscrire résolument dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'encourager le rayonnement national et international des projets, des chercheurs et des étudiants et de développer les coopérations internationales et renforcer l'attractivité internationale des établissements.

D - Incidences en termes de documentation et de bibliothèques : coopérations limitées aux universités publiques et poids du projet Campus

Comme indiqué ci-dessus, la coopération des six SCD universitaires préexistait à la création du PRES. L'impact de ce dernier est jugé faible car les nouveaux projets, tels l'achat de logiciels communs, auraient vu le jour sans sa création.

Néanmoins, un document a été établi par les responsables de six SCD précités dans le cadre de la préparation du PRES. Il propose plusieurs axes de coopération :

- Interconnexion des catalogues et possibilité d'interroger, à partir du portail documentaire de chaque établissement qui le souhaite, mais aussi depuis le site de l'UNR, l'ensemble des ressources des universités publiques du PRES ;
- Indexation des ressources numériques et mutualisation via ORI-OAI porté dans le cadre de l'UNR pendant le quadriennal 2010-2013 ;
- Acquisition de ressources électroniques payantes pour la recherche comme les bases de données CAIRN ou SCOPUS ;
- Acquisition de ressources électroniques payantes pour les étudiants avec en priorité l'Encyclopedia Universalis et la base de presse Factiva ;
- Conservation partagée des périodiques au niveau régional de concert avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les points de convergences entre bibliothèques universitaires et bibliothèques municipales ;
- Carte documentaire régionale décrivant l'offre proposée par les six SCD de la région ;
- Élaboration d'un référentiel commun pour la formation à l'IST des étudiants de la région avec un référentiel commun décrivant les connaissances et compétences documentaires minimales attendues en L, M et D.

La chambre note que ces nouveaux projets de coopération se limitent aux six universités publiques et qu'il n'y a toujours pas de réflexion commune à l'ensemble des membres du PRES.

La création sur le site de Lille 1 d'un Learning Center, en remplacement de la bibliothèque centrale actuelle et dont le SCD de Lille 1 sera l'acteur principal, est inscrite au Plan Campus. Les Learning Centers sont des lieux de rencontre avec une thématique liée aux pôles de compétitivité, qui mettent à la disposition des étudiants, des membres de la communauté scientifique, mais aussi des entreprises et des citoyens, des infrastructures, des services et des compétences, afin d'optimiser l'accès à l'information. Ils regroupent des ressources documentaires, des technologies de l'information et de la communication, des espaces de travail modulables et divers autres services dans un espace convivial. Ils offrent également des facilités d'accès à distance, ainsi qu'un dispositif évolué d'accueil, d'accompagnement et médiation. Le coût du Learning Center est évalué à 40 M€ dont un peu moins de la moitié financée dans le cadre du plan Campus.

A noter qu'une réflexion a débuté sur la mise en place d'une maison d'édition propre au PRES, par transfert, notamment des Presses Universitaires du Septentrion (cf. supra II.II -A -4 -). Ce regroupement suppose un accord sur l'avenir des imprimeries de Valenciennes et de l'Artois. Le conseil d'administration du 22 juin dernier a proposé qu'en 2009-2010 soient menées des actions visant à identifier les compétences disponibles et les mutualisations possibles.

## E - Incidences en termes d'insertion professionnelle

Les six universités régionales ainsi que les autres membres de l'université Lille-Nord de France s'engagent à développer des outils communs pour améliorer la réussite et l'insertion des étudiants.

Le développement continu des relations entre les universités, les grandes écoles et le monde socio-économique passera notamment par la mise en œuvre d'une plateforme régionale d'insertion professionnelle (IP). Elle doit être l'interlocuteur régional des organismes professionnels et autres acteurs économiques (entreprises, fédérations professionnelles, ANPE, APEC, UNEDIC et ASSEDIC, OPCA et FONGECIF, etc.) pour une adaptation constante et réactive de l'offre de l'enseignement supérieur aux besoins exprimés par ces acteurs. Elle doit permettre, par ailleurs, une communication efficace et efficiente sur les offres de formation déclinées en compétences. Un effort tout particulier sera mené à destination des pôles de compétitivité et d'excellence, et sur la mise en place d'une coordination régionale pour une réponse globale aux besoins professionnels en termes de contrats de professionnalisation.

De manière générale, la plateforme régionale IP doit jouer un rôle de coordination des bureaux d'insertion dans le but de favoriser les échanges de pratiques et d'organiser des actions communes (forums, mise en commun d'outils relatifs aux stages, par ex...).

Trois missions sont confiées à la plateforme. S'agissant de l'insertion professionnelle des doctorants, de nombreuses actions ont été mises en place (séminaires : projet professionnel, conduite de projet, Intelligence économique, Propriété intellectuelle, Doctoriales®, Nouveau Chapitre de la thèse...) à l'initiative de l'antenne lilloise de l'association Bernard Grégory et en étroite concertation avec les directions des Ecoles Doctorales Régionales (EDR). Par ailleurs, dans le cadre d'un programme européen INTERREG IV 2009/2012, les EDR sont impliquées dans « PRODOC », projet qui concerne la région Nord – Pas-de-Calais et deux académies wallonnes. Il s'agit d'un processus transfrontalier d'insertion professionnelle des docteurs et de valorisation des compétences doctorales auprès des entreprises et des organisations non marchandes.

Les objectifs du développement de l'interface « formation-emploi » dans sa dimension européenne (en commençant par le transfrontalier) sont l'amélioration de la lisibilité des formations universitaires, la mise en place et l'animation de partenariats privilégiés (ambassades, réseau EURES/ANPE...) permettant de sensibiliser les étudiants et les responsables de formation aux potentialités du marché de l'emploi dans l'espace européen et à la dimension interculturelle (modes de recrutement, législation du travail...) et de faire connaître du monde socio-économique européen, les formations universitaires, en particulier le doctorat (point 5 de la plateforme IP).

Enfin, pour pallier les difficultés d'insertion de certains diplômés, il s'agit de conforter et compléter les actions dédiées aux étudiants en situation de handicap ou en difficultés d'insertion à l'issue de formations professionnalisées, par le développement d'actions d'accompagnement.

\* \*  
\*

## ANNEXE 1

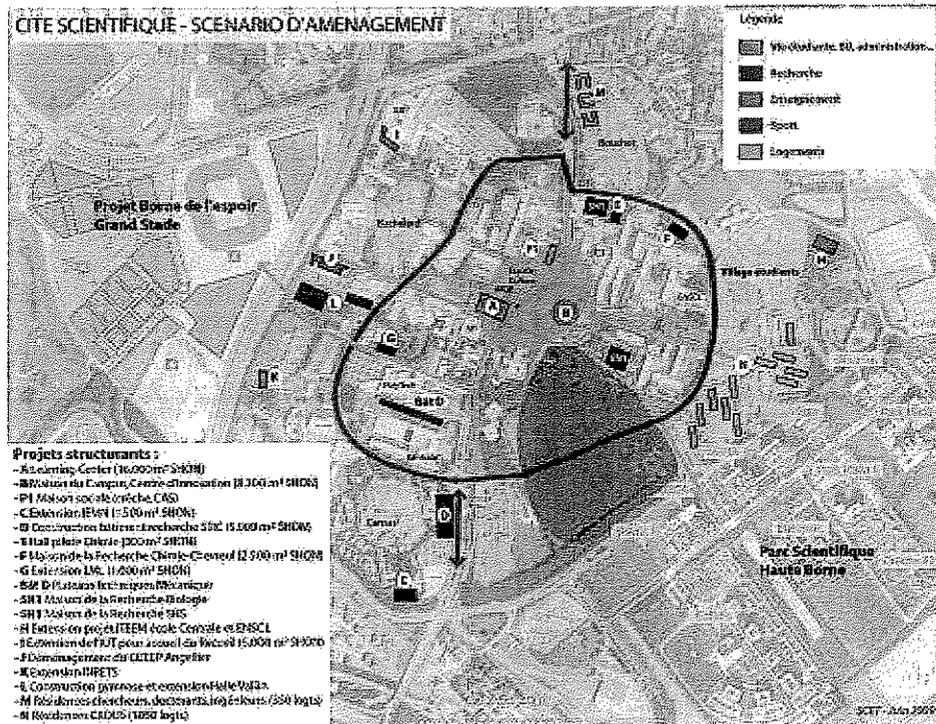
### Tableaux des effectifs par composante

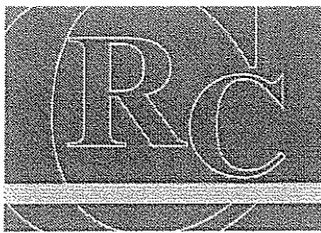
	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Evolution
BIOLOGIE	1 742	1 749	1 748	1 718	1 509	1 368	- 21,5 %
CHIMIE	892	859	785	776	754	708	- 20,6 %
GÉOGRAPHIE	698	668	676	692	588	514	- 26,4 %
IEEA	1 417	1 399	1 373	1 411	1 520	1 300	- 8,3 %
MATHEMATIQUES	1 323	1 245	1 222	1 199	1 120	1 070	- 19,1 %
PHYSIQUE	874	827	743	755	705	713	- 18,4 %
SCIENCES de la TERRE	296	294	384	381	313	360	+ 21,6 %
SC ECONOMIQUES et SOCIALES	3 158	3 124	3 382	3 339	3 464	3 563	+ 12,8 %
POLYTECH	1 453	1 439	1 419	1 404	1 425	1 439	- 1 %
IAE	1 313	1 456	1 811	1 746	1 633	1 781	+ 35,6 %
IUT	2 384	2 247	2 142	2 194	2 548	2 459	+ 3,1 %
CUEEP	1 123	1 197	1 345	1 407	1 045	727	- 35,3 %
TELECOM LILLE 1	491	440	450	435	419	442	- 10 %
Composantes transversales							
SUP LANGUES	1 077	1 139	1 223	1 064	681	750	- 30,4 %
SUP	233	257	90	55	76	71	- 69,5 %
SUAPS	3	6	30	21	4		
SUAIO			10	11	12	13	
Thèses	1 048	1 049	1 132	1 093	1 061	971	- 7,3 %
Non repartis			16	77	45	73	
<b>Total</b>	<b>19 525</b>	<b>19 395</b>	<b>19 981</b>	<b>19 778</b>	<b>18 922</b>	<b>18 322</b>	<b>- 6,2 %</b>

Schéma directeur et d'aménagement -  
Comité stratégique du projet Campus Grand Lille du 2 juillet 2009

Opération Campus Grand Lille

Catégorie	Opération	Aménagement recherche, sport, vie sociale		Logement universitaire		Total	
		SHON	coût opération FDC en M€	SHON	coût opération FDC en M€	SHON	coût opération FDC en M€
<b>Centre Opération Campus</b>							
	Projet de loi, construction, travaux complémentaires	838 932	442 910	20 220	38 300	259 152	581 910
	Chargement	129 118	2 430	19 814	2 472	313 360	4 902
	Caractéristiques	1 042 220	282 494	39 200	154 244	1 092 512	6 304
	Aménagements	21 250	38 190	17 500	28 695	58 750	66 885
<b>Centre Opération Lille</b>							
	Projet de loi, construction, travaux complémentaires	251 434	301 120	84 720	161 187	336 154	242 307
	Chargement	4 100	827	19 814	2 472	21 724	2 299
	Caractéristiques	481 294	118 294	104 534	163 659	585 828	244 606
	Aménagements	25 100	25 100			25 100	25 100
<b>Centre Opération Lille</b>							
	Projet de loi, construction, travaux complémentaires	54 500	19 330	0	0	54 500	19 330
	Chargement	30 000	600	0	0	30 000	600
	Caractéristiques	84 500	19 930	0	0	84 500	19 930
	Aménagements	0	0	0	0	0	0
<b>Centre Opération Lille</b>							
	Projet de loi, construction, travaux complémentaires	0	0	0	0	0	0
	Chargement	0	0	0	0	0	0
	Caractéristiques	0	0	0	0	0	0
	Aménagements	0	0	0	0	0	0
<b>Centre Opération Lille</b>							
	Projet de loi, construction, travaux complémentaires	0	0	0	0	0	0
	Chargement	0	0	0	0	0	0
	Caractéristiques	0	0	0	0	0	0
	Aménagements	0	0	0	0	0	0
<b>Centre Opération Lille</b>							
	Projet de loi, construction, travaux complémentaires	0	0	0	0	0	0
	Chargement	0	0	0	0	0	0
	Caractéristiques	0	0	0	0	0	0
	Aménagements	0	0	0	0	0	0





Chambre régionale des comptes  
du Nord-Pas-de-Calais

ROD.0469

## RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES

- UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE -  
(LILLE 1 USTL)

(Département du Nord)

Ordonnateur en fonction pour la période examinée :

- M. Philippe Rollet : Pas de réponse.

Ancien ordonnateur pour la période examinée :

- M. Hervé Baussard : Pas de réponse.

« Les destinataires du rapport d'observations disposent d'un délai d'un mois pour adresser au greffe de la chambre régionale des comptes une réponse écrite. Dès lors qu'elles ont été adressées dans le délai précité, ces réponses sont jointes au rapport. **Elles engagent la seule responsabilité de leurs auteurs** » (article 42 de la loi 2001-1248 du 21 décembre 2001).